



En exercice : 59
Présents : 53
Votants : 57

Séance du 06 juillet 2026

Le six juillet Deux Mille Vingt-Six à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 30 juin 2026, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ	TRIDON Fabrice, GEUSSELIN Stéphanie, titulaires
ATHÉE	MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
BALLOTS	CLAEREBOUT Évelyne, CHAUVIN Maxime, titulaires
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	FRABOUL Yannick, suppléant
CHÉRANCÉ	VALLÉE Jean-Luc, titulaire
CONGRIER	TISON Hervé, titulaire
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	LANGOUËT Christophe, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, GAUMÉ Willy, BERTHOMÉ Anna, titulaires
COURBEVEILLE	BRETON Robert, titulaire
CRAON	de GUÉBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, MAHIER Aurélie, LANVIERGE Quentin, RAGARU Edit, LAIRY Lionel, MÉVITE Anne, titulaires
	/
CUILLÉ	GOHIER Odile, titulaire
DENAZÉ	/
FONTAINE COUVERTE	BERSON Christian, titulaire
GASTINES	TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LA BOISSIÈRE	GAROT Rémi, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE	/
LA ROË	JULIOT Thierry, titulaire
LA ROUAUDIÈRE	JOUFFLINEAU Chantal, BELOUARD Guillaume, titulaires
LA SELLE CRAONNAISE	CHABOT Hervé, titulaire
LAUBRIÈRES	MÉZIÈRES Hervé, titulaire
LIVRÉ LA TOUCHE	BAHIER Alain, titulaire
MÉE	CHAMARET Richard, DAMOUR Anne-Marie, titulaires
MÉRAL	BONNIER Stéphane, titulaire
NIAFLES	RESTIF Vincent, titulaire
POMMERIEUX	LEFÈVRE Laurent, ROGER-COUSIN Priscilla, GENDRY Hugues, titulaires
QUELAINES SAINT GAULT	PELLUAU BIANCHI Alexandre, PROD'HOMME Tanguy, LE GUENNEC Aurélie, BALOCHE Dorinne, titulaires
RENAZÉ	GUILLET Vincent, titulaire
	JONCHERAY Quentin, titulaire
SAINT AIGNAN SUR ROË	BOURBON Aristide, titulaire
SAINT ERBLON	GILLES Pierrick, titulaire
SAINT MARTIN DU LIMET	BEUCHER Clément, titulaire
SAINT MICHEL DE LA ROË	GUINEHEUX Dominique, titulaire
SAINT POIX	ROGER Steve, titulaire
SAINT QUENTIN LES ANGES	POIRIER Bruno, titulaire
SAINT SATURNIN DU LIMET	BARREAU Anthony, titulaire
SENONNES	
SIMPLÉ	

Étaient excusés : BECQUET Vincent (Congrier), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), GOUPILLAT Daniel (Cuillé), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), PELTIER Alexandra (St Aignan sur Roe)

Étaient absents : SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-Marches), CHADELAUD Gaétan (La Roe),

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

BECQUET Vincent a donné pouvoir à TISON Hervé

HINCELIN Marie-Noëlle a donné pouvoir à CLAEREBOUT Evelyne

PELTIER Alexandra a donné pouvoir à GUILLET Vincent

GOUPILLAT Daniel a donné pouvoir à CHAUVIN Maxime

Secrétaire de Séance : Élu **M. JULIOT Thierry**, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2026-06/173 : LOGEMENT - BATIMENT

Séance du : 06 juillet 2026

**OBJET 2026-06/173: LOGEMENT - BATIMENT
LOGEMENT ASTILLÉ – CESSION D'UN LOGEMENT À UN LOCATAIRE**

M. Hervé MEZIERES, Vice-Président en charge du Logement, rappelle que depuis 2022 des propositions de vente ont été transmises aux locataires intéressés ou de mettre en vente les logements vacants de la CCPC.

M. MEZIERES indique au conseil communautaire que le locataire depuis février 2021 d'un bien de type T4 situé au 1 rue des Guilleteries à Astillé, a sollicité l'acquisition de ce bien immobilier appartenant à la Communauté de Communes du Pays de Craon.

Le service des domaines a estimé ce bien à 75 000 €. Le locataire propose d'acquérir son logement au prix de 71 000 euros.

Considérant l'avis du domaine émis le 4 mars 2026,

Considérant la proposition de la commission Bâtiments-Logement du 8 juin 2026,

Après avis favorable du Bureau du 28 juin 2021,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré :

Présents : 53

Votants : 57 (par le jeu des pouvoirs)

À L'UNANIMITÉ (57 votants)

- ⇒ **DÉCIDE** la vente du logement, sis 1 rue des Guilleteries, au locataire, pour un montant de 71 000 € (logement situé sur la parcelle cadastrée C 805),
- ⇒ **CHARGE** Maître Virginie MARSOLLIER BIELA, notaire à Cossé le Vivien, de la rédaction de l'acte de vente,
- ⇒ **AUTORISE** le Président à signer tous actes, décisions et les formalités afférentes à la présente délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20260710-DELIB202606173-DE

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 10 juillet 2026*

Accusé certifié exécutoire

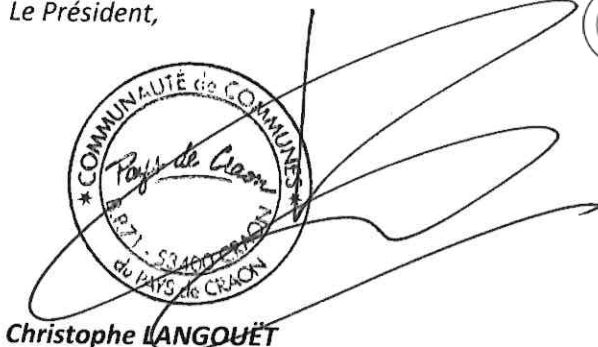
Réception par le préfet : 16/07/2026

Affichage : 16/07/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

*Pour extrait conforme,
Le Président,*

Le secrétaire de séance,



Christophe LANGOUËT



Thierry JULIOT